

## INFORMATIONS

# Sommaire

Point informations

Fiche RPS

Le saviez-vous

Espace détente

Adhérez !

### Cabinet de consulting



Au début de ce nouveau mandat, les **élus Cfdt du Bureau CSE** ont mis en place quelques partenariats intéressants pour les salariés dont celui avec le **Cabinet SLR Consulting & Patrimoine**. Le retour de ce partenariat est **très positif**. De nombreux contacts entre les salariés et le représentant de ce cabinet, Antoine Soler, ont eu lieu.

Pour rappel : En quoi consiste ce partenariat ?

- **Votre Fiscalité** : " Comment optimiser ma feuille d'impôt ? Quelles sont mes possibilités pour travailler ma fiscalité ? Quelles solutions existent pour travailler sa fiscalité à la baisse ? "
- **Votre Retraite** : "Quelle perte de revenu vais-je subir lors de ma retraite ? Comment maintenir mon pouvoir d'achat à la retraite ? De quelle manière la préparer ? "
- **Votre Budget et le Pouvoir d'Achat** : "Comment et sur quelles dépenses, faire des économies ? Comment maîtriser mon budget ? "
- **Votre Famille** : "Fiscalement, dois-je me pacser / marier avec mon/ma conjoint(e), pour payer moins d'impôt / nous protéger en cas de décès. Si oui, quel régime choisir ? etc"
- **Votre Patrimoine** : "Maîtriser et organiser la constitution, le développement et la transmission du patrimoine de la famille.

Et bien d'autres sujets sur demande



### Embouteillage global en Bretagne !

On avait déjà abordé la situation des **places de stationnement** difficilement trouvables sur **Brest**, puis sur **Vannes**. On peut désormais ajouter **Quimper** à la liste ! En effet, il nous a été remonté que le stationnement était très compliqué à partir de 10h30, et qu'une barrière limitant l'accès aux donneurs et personnel EFS a même été évoquée !

Avec **déjà trois sites touchés par ces soucis de stationnement**, la Cfdt veut réagir du mieux possible pour demander à la direction ce qui est envisagé pour garantir l'accès au lieu de travail. Mais **nous avons besoin de vous. N'hésitez pas à nous faire remonter vos situations, qu'importe votre site.**

**Ensemble**, nous pouvons faire bouger les choses !



## L'importance et le parcours d'une fiche Risque PsychoSociaux (RPS)

Les risques psychosociaux (RPS) en entreprise incluent des facteurs affectant **la santé mentale et physique des salariés**, liés à l'organisation du travail, aux conditions d'emploi et aux relations interpersonnelles. Des exemples de RPS sont le **stress, le harcèlement moral, les violences externes, l'épuisement professionnel**, les conflits. Ils peuvent causer des conséquences négatives pour les individus (**absentéisme, troubles psychologiques**) et pour l'entreprise (**dégradation du climat social, turnover**).

Pour alermer sur les RPS à l'EFS, il existe un **formulaire de déclaration**, trouvable sur **Gédéon (GRH/GCS/DF/FO/009)**.

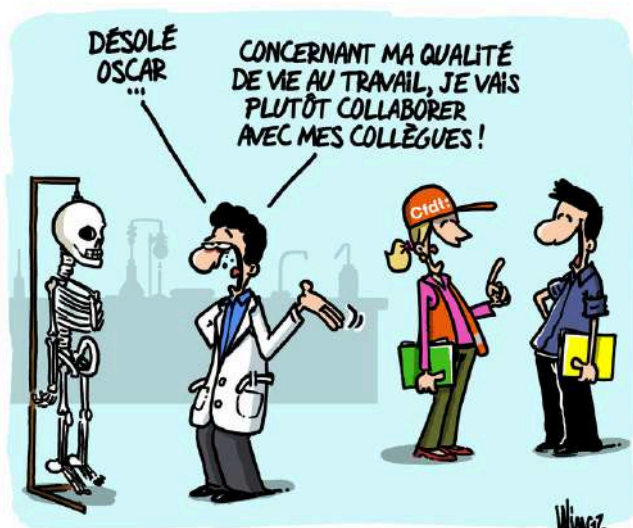
Celle-ci est **transmise au service RH régional** (ou directement national en cas de RPS concernant le service RH) pour analyse. **Une phase d'investigation** suit, où des échanges ou enquêtes permettent de **cerner les causes** (charge de travail, conflits, etc.). Ensuite, un plan d'actions est élaboré **pour prévenir ou résoudre le problème identifié**.

À l'EFS, le suivi de la fiche RPS est encadré par un **mode opératoire**, consultable sur **Gédéon (GRH/GCS/DF/MO/005)**.

Ce mode opératoire permet de définir des règles **plus précises sur le suivi d'une fiche RPS à l'EFS**. Ainsi, il est par exemple défini que **la DRH doit prendre contact** avec le rédacteur de la fiche dans un délai d'**une semaine maximum après réception** de la fiche. La fiche est systématiquement **envoyée aux membres du CSE pour analyse en CSSCT**, et à la direction nationale pour suivi en CSSCT centrale.



**Il ne faut pas avoir peur de rédiger une fiche RPS**, que vous soyez victime ou témoin d'une situation présentant un risque psychosocial ! Au contraire, **la rédaction de cette fiche permet d'inscrire** noir sur blanc une situation, **et d'ouvrir une discussion** avec les différents acteurs qu'elle touche, en collaboration avec la DRH et les représentants du personnel élus.



Rédiger une fiche de déclaration RPS n'a **aucune incidence négative** sur votre emploi. Cet outil existe précisément pour permettre aux salariés de signaler, **en toute confidentialité**, des situations qui peuvent affecter leur bien-être ou leur santé au travail. La loi **protège les salariés contre toute forme de représailles ou de discrimination** liée à l'exercice de ce droit. En signalant une difficulté, **vous contribuez à améliorer les conditions de travail**, non seulement pour vous, mais aussi pour l'ensemble de vos collègues. Cette démarche doit être vue comme un acte responsable et constructif.

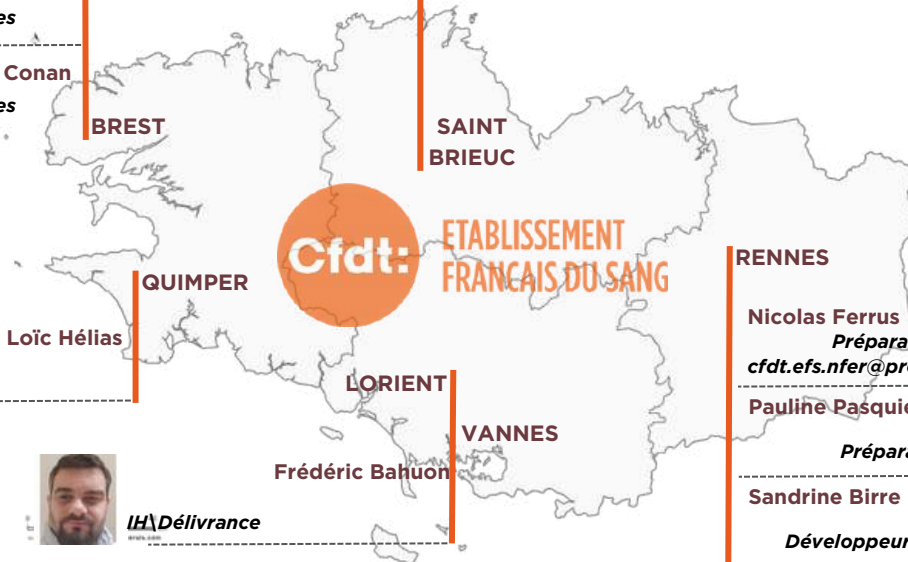
# RE A LE V ?!

Selon le Code du travail, un salarié a le droit de **refuser d'exécuter une tâche s'il estime qu'elle présente un danger grave et imminent** pour sa santé ou sa sécurité, ou celle d'autrui. Ce **droit de retrait**, prévu par l'article L4131-1, peut être exercé sans autorisation préalable, à condition que le danger soit réel ou raisonnablement justifié. **L'employeur ne peut pas sanctionner un salarié** pour avoir exercé ce droit, sauf si l'abus est avéré. De plus, l'entreprise est tenue de **consigner ces incidents dans un registre spécial** afin d'en assurer le suivi et la prévention. Une méconnaissance de cette règle peut entraîner la responsabilité juridique de l'employeur.

**N'HÉSITEZ PAS À SOLLICITER VOS ÉLUS SUR SITE**

-  **Laëtitia Le Moan**  
*Unité de production des réactifs*
-  **Delphine Pluchon**  
*IH\Délivrance*
-  **Gaëlle Lannuzel**  
*Qualité*
-  **Gwenaëlle Kerbrat**  
*Prélèvements\Collectes*
-  **Pascal Conan**  
*Prélèvements\Collectes*

-  **Sandrine Favrel Le Moigne**  
*Prélèvements*
-  **Nathalie Morvan**  
*Prélèvements\Collectes*
-  **Céline Ménard-Edon**  
*IH\Délivrance*



-  **Loïc Hélias**  
*IH\Délivrance*

-  **Frédéric Bahuon**  
*IH\Délivrance*

-  **Nicolas Ferrus**  
*Préparations des PSL*  
*cfdt.efs.nfer@protonmail.com*
-  **Pauline Pasquier**  
*Préparation des PSL*
-  **Sandrine Birre**  
*Développeur de Territoire*
-  **Alexia Attenot**  
*Prélèvements\Collectes*
-  **Sébastien André**  
*Centre de Santé*



**F D LC BAI VU  
ULCVRA FE**

Délégués Syndicaux Régionaux Cfdt

